

Préavis municipal n° 01-2024

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter CHF 530'000.00 en vue de financer :

- **Le réaménagement du carrefour entre le chemin de la Scierie et la route de Les Cullayes ;**
- **La prolongation du trottoir le long du chemin de la Scierie jusqu'au carrefour et l'aménagement d'une aide à la traversée ;**
- **La construction d'un trottoir le long de la route de Les Cullayes, depuis la route cantonale 636-B-P jusqu'au chemin du Zoo ;**
- **La mise en place un nouvel éclairage public au niveau du carrefour**

La commission permanente des travaux sur le réseau routier chargée d'étudier ce préavis, dans la composition suivante : Mme Sandra Gasser, MM. Christophe Bossel, Nicolas Destraz, Claude Lelièvre et François Clot, s'est réunie le 5 mars 2024, avec la commission des finances, en présence de M. Yves Boand, municipal en charge du réseau routier et de M. Jérôme Oberson, Syndic, en charge des finances. Étaient également présents, deux collaborateurs de NPPR Ingénieurs et géomètres à Moudon, le bureau qui s'est occupé de l'élaboration du projet. Le projet et le préavis nous ont été présentés en détail et nous avons reçu des réponses à toutes nos questions. La commission a ensuite siégé seule pour débattre et rédiger ce rapport.

La prolongation du trottoir du chemin de la Scierie jusqu'au chemin du Zoo est une bonne idée et s'avère nécessaire. Elle permettra aux piétons, aux familles et aux classes d'école de cheminer en toute sécurité depuis le centre du village ou du giratoire jusqu'au Zoo et au Tropiquarium.

Notre commission s'est demandée si le trottoir qui longe la route des Cullayes depuis Tempête de calme pour arriver jusqu'au carrefour route des Cullayes / chemin de la Scierie était vraiment nécessaire, car les personnes qui voudraient rejoindre le Zoo en partant de l'Auberge du Cheval blanc ou de l'arrêt de car postal Clos de l'Auberge peuvent le faire déjà actuellement en passant par le chemin de Praz Nicadi. Cet itinéraire est plus long de 100 m par rapport au cheminement par la route des Cullayes, mais il présente le désavantage d'emprunter, pour une partie, un chemin en terre, non compatible avec la mobilité réduite. Les arguments de M. le Syndic nous ont convaincus du bien-fondé de la création de ce trottoir. La tendance du Canton est d'encourager, voire mettre la pression pour des solutions de mobilité douce. Si nous ne réalisons pas ce trottoir maintenant, il faudra certainement le faire plus tard et il coûtera plus cher. La commune bénéficie, en effet, avec l'ensemble de ce projet de très bonnes conditions de prix.

La création de ces trottoirs et une réalisation durable et va perdurer des décennies, car les trottoirs sont moins éprouvés qu'une route avec le poids des véhicules.

La largeur des trottoirs sera variée et adaptée (avec un minimum de largeur 1.45 m) afin de ne pas impacter les parcelles agricoles et de rester dans le domaine public. Il n'y aura donc pas d'achat de surfaces agricoles. Seules des indemnités aux propriétaires ont été prévues car des travaux de terrassements et installations de chantiers vont déborder du domaine public. Ces indemnités ont été prises en compte dans le budget.

Pour traverser la route cantonale, au niveau du carrefour de la Route des Cullayes et du Chemin de la Scierie, un îlot d'aide à la traversée sera créé. C'est un passage préférentiel, au même niveau que la route, bordé de deux îlots bombés, constitués de pavés. Il n'y aura pas de borne d'îlots.

Comme il n'y a pas la possibilité de créer un véritable passage pour piétons avec bande jaune, dans cette zone de 80 km/h et que l'îlot d'aide à la traversée ne nous paraît pas assurer une sécurité suffisante, notre commission suggère à la municipalité de demander au Canton, une limitation à 60 km/h, depuis le panneau actuel de limitation à 60 km/h, avant la déchetterie en venant de Les Cullayes, jusqu'au panneau d'entrée de localité actuel, avant Tempête de calme.

Pour cette demande de zone avec limitation à 60 km/h, les arguments principaux sont les suivants :

- Traversée dangereuse de la route des Cullayes par les piétons allant ou revenant du Zoo. Piétons protégés seulement par un îlot d'aide à la traversée.
- Carrefour dangereux avec l'arrivée du chemin aux Lanciaux où demeurent trois familles.
- Présence d'une maison tout au bord de la route des Cullayes, au No 16, à droite en allant à la déchetterie depuis Servion.

Un éclairage avec 3 mats de 7 m est prévu au carrefour, avec un réglage de l'intensité, par télégestion.

En ce qui concerne l'évacuation des eaux de chaussées, il n'est pas prévu de systèmes filtrants, comme ceux installés sur notre commune au bord de la cantonale Mézières-Forel, car la route des Cullayes a une densité de trafic moins élevée.

Au vu de ce qui précède, notre commission recommande au Conseil d'accepter le Préavis No 01-2024 tel que présenté, à savoir :

- **d'entreprendre le réaménagement du carrefour entre le chemin de la Scierie et la route de Les Cullayes ;**
- **de prolonger le trottoir le long du chemin de la Scierie jusqu'au carrefour et d'y aménager un îlot d'aide à la traversée.**
- **de construire un trottoir sur le long de la route de Les Cullayes, depuis la route cantonale 636-B-P jusqu'au chemin du Zoo,**
- **de mettre en place un nouvel éclairage public au niveau du carrefour,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 530'000.00,**
- **d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées**

Les Cullayes, Servion, le 13.03.2024

Sandra Gasser



Christophe Bossel



Nicolas Destraz



Claude Lelièvre



François Clot
(Rapporteur)

